



Accueillante
et belle à vivre

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Affiché le
ID : 079-217902493-20221216-D081222-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gelais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Gérard, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 09 décembre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 17

Présents : 11

Votants : 14

Présents : Mmes, M., Bobineau, Gonord, Garnier, Cario, Jubien, Giraud, Jean-Baptiste, Mourot, Gilquin, Renaud, Prevote,

Absents excusés : Mme Nespoux ayant donné pouvoir à Mme Gonord, M. Bougrand ayant donné pouvoir à M. Jubien, Mme Champion ayant donné pouvoir à M. Garnier,

Absents : Mme Sapin, M. Naudon, M. Guerit,

Monsieur Garnier est nommé Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°08 – 12 - 22 : TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS 2023

Monsieur le Maire propose que les tarifs de l'accueil de loisirs pour l'année 2023 restent identiques à ceux de 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les tarifs suivants :

QF	Tranches	Après-midi sans repas 2023	Tarif de la journée 2023
1	De 0 à 550 €	5,76 €	15,45 €
2	De 551 € à 770 €	6,14 €	16.69€
3	De 771 € à 900 €	6,44 €	17,91 €
4	De 901 € à 1 050 €	7,14 €	19.17 €
5	De 1 051 € à 1 200 €	7,76 €	20,42 €
6	De 1 201 € à 1 350 €	8,44 €	21,69 €
7	De 1 351 € à 1 500 €	9,13 €	22,99 €
8	Au-delà de 1 500 €	9,76 €	24,28 €
	Autres régimes	9,62 €	25.10 €
	Hors commune	11,42 €	28,58 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
A Saint-Gelais, le 14 décembre 2022.
Le Maire
Gérard BOBINEAU

